



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 05 AU 11 MAI 2026

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

SEMAINE 19

	MARDI 05	MERCREDI 06	JEUDI 07	VENDREDI 08	SAMEDI 09	DIMANCHE 10	LUNDI 11
SOUPE 1,20	SOUPE À LA TOMATE	BOUILLON DE VOLAILLE VERMICELLE	SOUPE AUX POIS CASSÉS	VELOUTÉ DE LÉGUMES	CRÈME DE COURGETTES	SOUPE À L'OIGNON	SOUPE PAYSANNE
ENTRÉES	CRÊPE AUX CHAMPIGNONS ou BETTERAVES ROUGES AUX POMMES	TOMATE EN SALADE PERSILLÉES ou SALADE DE POIS CHICHES	ŒUF EN GELÉE ou ROSETTE	HARICOTS VERTS AU THON ou ROULE FROMAGER	SALADE COMPOSÉE ou TERRINE MAISON	TABOULÉ ou CHOU/CAROTTE VINAIGRETTE	MOUSSE DE SAUMON ou CLAFOUTIS COURGETTE/CHÈVRE
PLATS OU PLAT UNIQUE	ÉMINCÉ DE PORC SOUBISE ou BOULETTES DE BŒUF	FILET DE POISSON GRILLÉ ou RÔTI DE DINDE	LASAGNES AU SAUMON OU	ŒUF MEURETTE ou RAIE AUX CÂPRES	BLANQUETTE DE VEAU AUX CHAMPIGNONS ou BŒUF BRAISE	SAUTÉ DE POULET SAVOYARDE ou ESCALOPE DE PORC SAUCE ÉCHALOTE	CORDON-BLEU ou BALLOTTINE DE POISSON
LÉGUMES	GRATIN DE POMMES DE TERRE ou FLAGEOLETS	CAROTTES VICHY ou RIZ PILAF	TAJINE D'AGNEAU	EPINARDS ou POMMES VAPEUR	SEMOULE AU BEURRE ou PETITS POIS	PÂTES ou POÊLÉE DE LÉGUMES	PURÉE DE CÉLERI ou EBLY AUX PETITS LÉGUMES
FROMAGES	CANTAL ou SAINT FLORENTIN	TOMME ou YAOURT NATURE	REBLOCHON ou TARTARE FINES HERBES	CAMEMBERT ou FROMAGE FOUETTÉ	FROMAGE DE BREBIS ou PETITS SUISSES	FROMAGE DU JOUR ou RONDELÉ AUX NOIX	BÛCHE DU PILAT ou SAINT BRICET
DESSERTS	BANANE ou FROMAGE BLANC FRUITÉ	FLAN PÂTISSIER ou COMPOTE	TARTE DU JOUR ou ANANAS AU SIROP	FRUIT ou GRATIN DE FRUITS	BROWNIES ou FRUIT	MOUSSE COCO ou POIRE	FLAN DU JOUR ou POMME AU FOUR
PAIN 0,65€	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

PAIN (précisez le nombre de pains par livraison dans les cases ci-dessus Merci)

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible

NOUS RAPPELONS QUE TOUS LES REPAS COMMANDÉS ET ANNULÉS SANS UN DÉLAI D'UNE SEMAINE SERONT FACTURÉS (SAUF HOSPITALISATION D'URGENCE SI CETTE DERNIERE A BIEN ÉTÉ DÉCLARÉE un bulletin d'hospitalisation devra être fourni) MERCI DE RESPECTER CE DÉLAI.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire. En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés.